

# Appel à Manifestation d'Intérêt : Fonds Build-Up International



## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

L'adaptation de l'offre française aux marchés étrangers et à leurs évolutions est un facteur clé de développement économique. Même pour des PME et ETI, il n'est plus suffisant de raisonner par référence à un modèle commercial strictement hexagonal alors que les opportunités de croissance sont mondiales.

Si l'accompagnement du développement international des entreprises dans le domaine de l'export est très largement couvert par les outils publics existant en la matière qui n'ont pas vocation à être dupliqués, l'accompagnement à des prises de positions stratégiques à l'international, notamment en termes de croissance externe des PME et ETI, pourrait être dynamisé et pourrait représenter un axe de développement nouveau, qui s'appuierait sur une densification de l'offre en fonds propres ou quasi fonds propres.

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), et plus particulièrement de l'action « Accélération de la modernisation des entreprises », le Fonds « Build-Up International » a vocation à accompagner les prises de position stratégiques des PME et ETI françaises à l'étranger, qui souhaitent passer par des acquisitions ciblées permettant soit d'acquérir une technologie spécifique, soit d'étendre une aire commerciale.

Au sein du Fonds « Build-Up International », 200 M€ sont mobilisés sous forme de fonds propres et/ou quasi fonds propres dans des projets structurants pour l'économie nationale. Ce fonds d'investissement est géré par Bpifrance.

Le présent appel à manifestations d'intérêt a vocation à présenter les objectifs et modalités de ces investissements. Il a également pour objectif d'identifier des projets, choisis en fonction du potentiel de croissance qu'ils recèlent pour la ou les filières concernées sur le marché national et international et du positionnement actuel de l'industrie.

## 2. DEFINITIONS ET OBJECTIFS DES PROJETS

L'accompagnement de ces projets a pour objectif de contribuer à la transformation des PME et ETI françaises en leaders internationaux, via leurs projets d'acquisition à l'étranger. Le Fonds « Build-Up International » est un outil d'accélération permettant d'effectuer des interventions ponctuelles en capital développement voire en capital risque, jusqu'à une hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, et **ayant un effet de levier significatif sur la croissance de quelques projets dotés dans l'idéal d'une ambition mondiale.**

Sont instruits en priorité les investissements les plus créateurs de valeur. **L'intervention du fonds permet de concrétiser des investissements viables dans des délais resserrés afin de leur permettre d'exprimer au mieux et au plus vite leur potentiel industriel, économique et commercial.**

Les projets d'investissement sont choisis en fonction du potentiel de croissance qu'ils recèlent pour les entreprises concernées et dans une perspective de fournir une rentabilité proportionnée au risque. Le Fonds propose des montages d'investissements souples et adaptés au contexte et à la qualité de la cible d'acquisition.



Il privilégie la rapidité de mise en place, la souplesse des termes et conditions tout en respectant les pratiques de marché en la matière. **Dans tous les cas, le projet permet de trouver des relais de croissance à l'étranger et ne doit pas concerner des opérations ayant un impact négatif sur la production en France.**

### 3. PRINCIPES D'INTERVENTION

Le Fonds « Build-Up International », financé par le Programme d'Investissements d'Avenir, est opéré par la société de gestion Bpifrance Investissement qui assure la sélection des dossiers, leur instruction et prend les décisions d'investissement et de cessions. Elle s'appuie sur les avis rendus par un comité consultatif composé de représentants de l'Etat.

#### 3.1. Critères de sélection

Le Fonds investit dans des projets portés par des PME ou des ETI immatriculées en France ou y ayant l'essentiel de leurs activités. L'opportunité d'un investissement est notamment appréciée au regard des critères suivants :

- L'entreprise dispose déjà d'une expérience commerciale à l'export ;
- L'entreprise apporte la démonstration de la crédibilité de son développement international (stratégie de développement, études de marché, etc.) ;
- Le projet présente une rentabilité proportionnée au risque ;
- Le projet est créateur de valeur ;
- L'investissement est conforme au principe de l'investisseur avisé en économie de marché ;
- L'investissement est minoritaire ;
- Le ticket investi est compris entre 3 M€ et 20 M€, sauf dérogation autorisée par le comité consultatif d'investissement dans une limite maximale de 30 M€ ;
- Le financement de l'opération de croissance externe ciblée doit comporter une part en numéraire au moins égale à l'apport du fonds de la part de l'entreprise partenaire ;
- Un pacte d'actionnaires est conclu afin, notamment, d'organiser la gouvernance et la liquidité ;
- Le projet ne doit pas détériorer l'empreinte de l'entreprise en France.

#### 3.2. Thèse d'investissement

Le Fonds « Build-Up International » intervient principalement par participation en capital dans des sociétés de toute forme juridique, via des apports en fonds propres et éventuellement quasi fonds propres, adaptés aux besoins de financement des projets accompagnés. Ces investissements peuvent être réalisés, selon les caractéristiques du projet, au capital d'une société holding intermédiaire ou au capital de la cible d'acquisition, et permettent de constituer des actifs financiers.

La participation dans les sociétés est systématiquement minoritaire et une participation de l'ordre d'1/3 est recherchée. Les partenaires privés doivent apporter un investissement au moins égal à celui du fonds. De fait, le fonds ne se positionne pas en premier actionnaire. Une liquidité naturelle raisonnable ou organisée (même si elle peut être de moyen/long terme) est systématiquement prévue. Enfin, les sociétés financées ne peuvent pas cumuler simultanément, sur le même projet, une intervention en fonds propres et/ou quasi fonds propres du fonds et une intervention en aides d'Etat.

En outre,

- Les éventuels apports en nature ou en industrie font l'objet d'une valorisation indépendante ;
- Les interventions sont réalisées en fonds propres ou quasi fonds propres. Lorsque des avances en compte-courants complètent les interventions en capital, un principe de symétrie avec l'actionnaire principal est observé.



## 4. DOSSIER

### 4.1. Contenu

Le dossier demandé, indispensable pour une première analyse, consiste en une présentation de votre projet. Il doit comporter les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Description de la cible (taille, structure, position concurrentielle, organisation) ;
- Description du marché et de la géographie (taille, structure, perspectives) et de l'objectif visé à terme (part de marché, objectif de CA) ;
- Pertinence du projet sur le marché visé (positionnement, besoin couvert, différenciation, innovation, concurrence, etc.) ;
- Présentation de l'équipe et de l'organisation ;
- Présentation des partenaires et/ou co-investisseurs pressentis ;
- Présentation du montage juridique et financier envisagé ;
- Compte de résultat prévisionnel à 3 ans minimum.

### 4.2. Contacts

L'instruction des projets est assurée par Bpifrance. Les dossiers lui sont directement adressés.

Le dossier évoqué devra être envoyé à l'adresse suivante :

**[fbi@bpifrance.fr](mailto:fbi@bpifrance.fr)**